

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION**Identificateur de produit**

Nom du produit DRAGNET FT EC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000485

Numéro d'enregistrement de produit PCP #24175, 24360

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**Fabricant**

FMC Corporation
2929 WALNUT ST
PHILADELPHIA PA 19104
USA
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 01/10/2020

tion unique

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane-carboxylate	Permethrin	52645-53-1	36.9
Stoddard solvent	Stoddard solvent	8052-41-3	>= 10 - < 30 *
Proprietary	Proprietary	Non attribuée	>= 5 - < 10 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Composés halogénés
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
-

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
-

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 01/10/2020

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Pour maintenir la qualité du produit, NE PAS LAISSER CONGELER.
 Entreposer à température ambiante.

Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Température d'entreposage recommandée : > 0 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
 Protéger du gel.
 Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Stoddard solvent	8052-41-3	TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : ambre
- Odeur : type hydrocarbure, Odeur légère
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 7.5 (20 °C)
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

Point d'éclair	:	42 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	8.66 lb/gal
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	émulsionnable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dan-	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

gereuses : selon les indications.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 998 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritation modérée de la peau

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritant léger pour la peau

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test léthal récessif lié au sexe
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)
Résultat: négatif

Stoddard solvant:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Présumé(e) induire des mutations héritables dans les cellules germinales chez les humains.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Stoddard solvant:

Cancérogénicité - Évaluation : Potentiellement cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 01/10/2020

- Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
 Espèce: Lapin
 Voie d'application: Oral(e)
 Symptômes: Aucune incidence sur la mère.
 Résultat: négatif
- Stoddard solvant:**
 Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
 Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Dermique
 Dose: 165, 330, 494mg/kg/bw/day
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: \geq 494 mg/kg p.c./jour
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: \geq 494 mg/kg p.c./jour
 Méthode: Directives du test 421 de l'OECD
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité pour le développement
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 0, 100, 400 parties par million
 Toxicité maternelle générale: NOAEC: 400 partie par million
 Embryotoxicité.: NOAEC F1: 400 partie par million
 Résultat: négatif
- Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité pour le développement
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 0, 106, 363 parties par million
 Toxicité maternelle générale: NOAEC: 363 partie par million
 Embryotoxicité.: NOAEC F1: 363 partie par million
 Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
 Résultat: négatif
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Produit:

- Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 2.

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 01/10/2020

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée**Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat
 NOAEL : 270 mg/kg
 Voie d'application : Orale - alimentation
 Durée d'exposition : 90 days
 Symptômes : Aucun effet nocif.

Espèce : Rat
 NOAEL : 20 mg/kg
 Voie d'application : Orale - alimentation
 Durée d'exposition : 90 days
 Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Chien
 Voie d'application : Orale - alimentation
 Durée d'exposition : 13 weeks
 Symptômes : Aucun effet nocif.

Stoddard solvant:

Espèce : Rat, femelle
 NOAEL : 1,056 mg/kg
 Voie d'application : Oral
 Durée d'exposition : 28 d
 Dose : 116, 347, 1056mg/kg/bw/day
 Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle
 LOAEL : 116 mg/kg
 Voie d'application : Oral
 Durée d'exposition : 28 d
 Dose : 116, 347, 1056mg/kg/bw/day
 Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
 Symptômes : insuffisance rénale

Espèce : Rat, mâle
 NOAEC : 37 ppm
 Voie d'application : inhalation (vapeurs)
 Durée d'exposition : 14 weeks
 Dose : 0, 7.8, 16, 37 ppm

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

Espèce : Lapin, mâle et femelle
NOAEL : 2000 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Dermique
Durée d'exposition : 4 weeks
Dose : 200, 1000, 2000mg/kg/bw/day

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Donnée non disponible

Stoddard solvant:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets neurologiques**Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.0125 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): .9
Durée d'exposition: 96 h

DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.3
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.039
Durée d'exposition: 21 d

Stoddard solvent:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques : CL50 (Crangon crangon (Crevette)): > 2.5 - < 4.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.58
mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.16
mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.02 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: QSAR
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

LOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 112 d
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Proprietary:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu
aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

Persistance et dégradabilité**Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stoddard solvant:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les organismes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Donnée non disponible

Stoddard solvant:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 39.66
Méthode: QSAR
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.4 (25 °C)

Mobilité dans le sol**Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

- No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Permethrin, Stoddard solvent)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 1993
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.
(Permethrin, Stoddard solvent)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Permethrin, Stoddard solvent)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

DRAGNET FT EC

Version 1.2 Date de révision: 11/16/2022 Numéro de la FDS: 50000485 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/10/2020

TDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Permethrin, Stoddard solvent)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : non
Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Stoddard solvent

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

Proprietary

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRAGNET FT EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	11/16/2022	50000485	Date de la première parution: 01/10/2020

la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique